

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°271/2017

OBJET : Représentants
au Réseau des Grands
Sites de France

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille dix sept, et le 21 mars 2017

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Mairie de Liausson.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Bernard FABREGUETTES délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Gérald VALENTINI délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
-

Conformément à la délibération du 7 juillet 2009, le Syndicat adhère au Réseau des Grands Sites de France.

Les anciens représentants du RGSF étaient Mr Cazorla Président en tant que membre titulaire, et Mme Goudal en tant que suppléante.

Aussi, dans la continuité, La Présidente propose sa candidature en tant que Présidente, représentante titulaire, et celle de Joëlle Goudal en tant que représentante suppléante.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

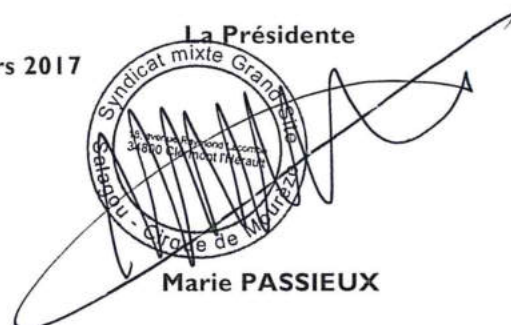
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et présents, le comité syndical :

DECIDE de nommer Madame Marie PASSIEUX Présidente, représentante titulaire et Madame Joëlle Goudal suppléante.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 21 mars 2017

La Présidente



Marie PASSIEUX

ARRIVÉ LE:

- 4 AVR. 2017

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)